

A nnexe I

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS ÉLÉCTORALES DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Dates	Opérations du scrutin du 16 octobre 2007	Observations
31 mars 2007	Appréciation de la situation des électeurs par le MENESR	
13 avril 2007	Date limite de transmission des demandes d'inscription sur les listes électorales des chercheurs et des personnels assimilés aux enseignants-chercheurs	Lettres recommandées avec avis de réception
24 avril 2007	Affichage des listes électorales dans les établissements	
22 mai 2007 minuit	Date limite de transmission des demandes en rectification des listes électorales au MENESR	Lettres recommandées avec avis de réception
11 juin 2007	Affichage des listes électorales définitives dans les établissements	
25 juin 2007 minuit	Date limite de transmission au MENESR des listes de candidats et des professions de foi témoins	Lettres recommandées avec avis de réception
9, 10, 11 juillet 2007	Consultation des listes de candidats au MENESR	
18 juillet 2007 minuit	Date limite de contestation des listes de candidats	
17 septembre 2007	Affichage des listes de candidats dans les établissements Transmission aux électeurs du matériel de vote (bulletins de vote, enveloppes n° 1 et 2), accompagné le cas échéant, des professions de foi	
du 17 septembre au 16 octobre 2007 à 12 heures	Consultation des professions de foi électroniques sur le site internet du MENESR Les électeurs votent dès l'obtention du matériel de vote.	
16 octobre 2007 à 12 heures	Clôture du scrutin : date limite de réception des votes par correspondance au MENESR	
17 octobre 2007	Dépouillement des votes	
24 octobre 2007	Publication des résultats par le MENESR	

A nnexe II

LISTE DES CORPS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET AUX MAÎTRES DE CONFÉRENCES POUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

1) Liste des personnels assimilés aux professeurs des universités

- professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- professeurs du Muséum national d'histoire naturelle ;
- professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers ;
- directeurs d'études de l'École des hautes études en sciences sociales ;
- directeurs d'études de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient ;
- professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales ;
- sous-directeurs d'écoles normales supérieures ;
- astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
- astronomes titulaires et astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques ;
- physiciens titulaires et physiciens adjoints régis par le décret du 25 décembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe ;
- professeurs de première et de deuxième catégorie de l'École centrale des arts et manufactures ;
- directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

2) Liste des personnels assimilés aux maîtres de conférences

- maîtres de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales ;
- maîtres de conférences de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient ;
- maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ;
- astronomes adjoints et physiciens adjoints régis par le décret n° 86-634 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
- aides-astronomes des observatoires et aides-physiciens des instituts de physique du globe ;
- maîtres-assistants nommés en application des décrets n° 60-1027 du 26 septembre 1960 modifié, n° 62-114 du 27 janvier 1962 modifié et n° 69-526 du 2 juin 1969 modifié ;
- chefs de travaux des disciplines scientifiques et pharmaceutiques relevant du décret n° 50-1347 du 27 octobre 1950 modifié relatif au statut des chefs de travaux des facultés de l'université de Paris, de l'École normale supérieure et des facultés des universités des départements ;
- chefs de travaux du Conservatoire national des arts et métiers ;
- chefs de travaux de l'Institut d'hydrologie et de climatologie ;
- chargés de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

A nnexe III

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES (À L'EXCEPTION DES SECTIONS 39, 40 ET 41)

Je soussigné(e) :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (*),

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou nom marital) :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Directeur de recherche titulaire (*)

Chargé de recherche (*)

} de :(**)

demande mon inscription sur la liste électorale du Conseil national des universités en section (***)
.....collège (***).

Fait à , le

Signature :

(*) Rayer la mention inutile.

(**) Préciser l'établissement public scientifique et technologique.

(***) Indiquer le numéro et l'intitulé de la section et du collège dans les cases correspondantes.

Attestation du chef d'établissement

Le président ou directeur de l'établissement (1).....atteste que (cocher la case correspondante)

- L'intéressé a effectivement assuré dans cet établissement des séances d'enseignement entre le [].
- L'intéressé exerce dans une unité de recherche liée par convention conclue à cet effet entre l'établissement et (2)
- L'intéressé est membre (3)

Fait à , le

Signature du président ou directeur de l'établissement :

Cachet de l'établissement

(1) Indiquer l'établissement concerné

(2) Indiquer l'organisme de recherche.

(3) Indiquer le conseil ou la commission de spécialistes concerné.

Cette demande doit être adressée le 13 avril 2007, au plus tard à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général (direction générale des ressources humaines, cellule informatique, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09).

A nnexe IV

PERSONNELS APPARTENANT AUX CORPS SPÉCIFIQUES DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Choix d'une section pour l'élection au Conseil national des universités (à l'exception des sections 39, 40 et 41)

Je soussigné (e) :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou nom marital) :

Prénoms :

établissement et corps d'appartenance :

demande à être rattaché(e) à la section (2) :

Fait à , le

Signature :

Cette demande doit être adressée le **13 avril 2007 au plus tard à minuit**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général (direction générale des ressources humaines, cellule informatique, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09).

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer le numéro et l'intitulé de la section en référence à l'annexe V.

Annexe V

LISTE DES SECTIONS DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS CONCERNÉES PAR CETTE ÉLECTION

Numéro de la section	TITRE DE LA SECTION
01	Droit privé et sciences criminelles
02	Droit public
03	Histoire du droit et des institutions
04	Science politique
05	Sciences économiques
06	Sciences de gestion
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
08	Langues et littératures anciennes
09	Langue et littérature françaises
10	Littératures comparées
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
13	Langues et littérature slaves
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
17	Philosophie
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
19	Sociologie, démographie
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
21	Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
24	Aménagement de l'espace, urbanisme
25	Mathématiques
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
27	Informatique
28	Milieux denses et matériaux
29	Constituants élémentaires

Numéro de la section	TITRE DE LA SECTION
30	Milieux dilués et optique
31	Chimie théorique, physique, analytique
32	Chimie organique, minérale, industrielle
33	Chimie des matériaux
34	Astronomie, astrophysique
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère
37	Météorologie, océanographie physique de l'environnement
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
62	Énergétique, génie des procédés
63	Électronique, optronique et systèmes
64	Biochimie et biologie moléculaire
65	Biologie cellulaire
66	Physiologie
67	Biologie des populations et écologie
68	Biologie des organismes
69	Neurosciences
70	Sciences de l'éducation
71	Sciences de l'information et de la communication
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
73	Cultures et langues régionales
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Annexe VI

LISTE DES CANDIDATS POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Section n° : Collège :
 Désignation de la liste (1) :

Nom de naissance	Nom d'usage (ou nom marital)	Prénom	Établissement
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

Remarque importante

À cette liste doit être jointe une note désignant le délégué habilité à représenter la liste considérée auprès du ministère. L'adresse personnelle du délégué et son numéro de téléphone doivent être également mentionnés.

Une profession de foi (une page) est jointe (2) oui non

Cette liste doit être adressée, accompagnée des déclarations individuelles de candidature, au plus tard le 25 juin 2007 au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, bureau DGRH A1-3, élections CNU, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09.

(1) Sans indication particulière, la liste prend comme désignation le nom du candidat de tête.

(2) Cochez la case utile. En l'absence de croix, il est considéré qu'aucune profession de foi n'est jointe.

A nnexe VII

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À L'ÉLECTION DES MEMBRES DES SECTION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Section n° Collège :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou nom marital) :

Prénom :

Corps :

Établissement :

Adresse administrative :

UFR (ou autre désignation) :

Rue : N°

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courrier électronique :

Adresse personnelle :

Rue : N°

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Veuillez mettre une croix dans la case correspondant à l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir tout document en cas d'élection :

- Adresse personnelle
- Adresse administrative

Fait à , le

Signature :

(1) Rayer la mention inutile.